

Attestation d'assiduité au Stage - Année 2023-2024

Période du au

A déposer par l'étudiant sur **le Moodle Université de Lille** (onglet INSPE -Stage CPE)
A l'issue de la période de stage

L'absence de dépôt entraînera automatiquement une déclaration d'absence injustifiée au stage
et à l'invalidation de l'UEB

Cadre à compléter par l'étudiant

Nom :

Prénom :

Numéro étudiant :

Discipline :

Lieu de stage :

Nom et adresse de l'établissement (en majuscules) :

Volume de stage à réaliser :

Temps plein : (70h/période de stage)

Stage aménagé* (étudiant salarié) : 60h 40h 20h

(*) L'étudiant présente l'avis favorable reçu par la commission pour sa demande d'aménagement de stage.

Cadre réservé au Chef d'établissement et au CPE d'accueil

Mme ou M Chef d'établissement

du collège / lycée

Mme ou M CPE d'accueil

attestent que l'étudiant(e).

a été présent(e) avec assiduité au stage.

a été absent(e) aux dates suivantes :

Fait à

Le

Signature et cachet du Chef d'établissement

Signature du CPE d'accueil